

Petite enfance: Vaud a sa convention collective



Le 8 mars 2018 à Lausanne, les partenaires du domaine de l'accueil de l'enfance ont signé la convention collective cantonale pour ce secteur devenu indispensable à l'économie.

Cet événement était attendu de longue date puisque les négociations avaient été engagées en 1982 et n'ont abouti qu'en 2017, soit 35 ans plus tard. Autour de la table de négociations présidée par l'ancien syndic de Lausanne Jean-Jacques Schilt se sont donc retrouvés pour la partie « employés » des représentants des syndicats et associations professionnelles AvenirSocial Vaud secteur éducation de l'enfance, Syndicats des services publics Région Vaud (SSP) et Association des responsables et directions des institutions vaudoises pour l'enfance (ARDIVE) ; pour la partie « employeurs » : la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE) et la Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (Fraje).

Dans un secteur aux nombreuses particularités, **une harmonisation** des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs encouragera la stabilité professionnelle et mettra les réseaux sur pieds d'égalité lors de la répartition des subventions de la Fondation de l'accueil de jour des enfants établies sur la base de la masse salariale du personnel d'encadrement. Cette signature offre enfin aux professionnels de l'enfance une reconnaissance de leurs compétences et les met au bénéfice de conditions de travail adaptées aux missions attendues par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Les organes concernés (70 associations pour plus de 200 institutions) sont les structures d'accueil de jour des enfants privées subventionnées ou non, affiliées ou non à des réseaux, les crèches d'entreprise, les réseaux d'accueil de jour employeurs et les autres en tant que subventionneurs. La mise en application de la convention a été fixée au 1er janvier 2019.